

# Palestine

# Solidarité

47

janvier 2014 | 3 €

## Enfoncer le clou...

### Dans ce numéro

- 2** Renforcer les partenariats AVEC LA PALESTINE
- 4** L'INSTITUT CULTUREL Franco Palestinien
- 4** À LA RENCONTRE de la culture palestinienne
- 6** Ce que nous dit le voyage de FRANÇOIS HOLLANDE EN ISRAËL PALESTINE
- 8** DÉVELOPPER LES MISSIONS EN PALESTINE : une des priorités de notre association
- 9** À la découverte D'UNE RÉALITÉ SOCIALE ET POLITIQUE
- 10** COLONISATION : le choc de la découverte
- 12** LE GT JEUNESSE en Palestine
- 13** FUMÉES NOIRES sur Tulkarem
- 16** DE NELSON MANDELA à Marwan Barghouti
- 19** LE BOYCOTT CITOYEN et la justice
- 20** MESSAGE DE TAOUFIQ TAHANI aux adhérents de l'AFPS

Une année s'est achevée sans qu'elle apporte la paix au peuple palestinien en quête de ses droits nationaux. Pire, la situation sur le terrain n'a cessé de s'aggraver : expropriation continue des terres et explosion de la colonisation (plus 70 % au premier semestre par rapport à 2012), destructions de maisons et répression renforcée avec son lot d'assassinats et d'arrestations (323 arrestations par mois, plus d'une trentaine de personnes tuées).

Des pratiques impensables instituées : un enfant de cinq ans arrêté par des militaires à Hébron, des photos d'ados placardées sur les murs de Kafr Qaddum avec la mention « recherchés », et récemment, des photos de pères de familles sur les murs d'Al Aroub avec l'inscription : « mettez un terme aux actes terroristes de vos enfants, sinon... » Procédés odieux qui montrent le vrai visage de l'occupation.

Et Gaza, toujours assiégée et soumise à des attaques récurrentes.

De quoi faire oublier qu'il y a, pour quatre mois encore, des « négociations » supposées mener à une solution définitive. La partie serait-elle jouée ? Absolument pas, et loin de là.

Les États-Unis continuent de soutenir Israël bec et ongles, mais ils ont de plus en plus de mal à justifier la politique de leur allié. Malgré l'opposition totale d'Israël ils ont signé l'accord avec l'Iran et Kerry a déclaré les « colonies illégitimes ». Pour certains responsables américains, la politique israélienne devient une menace pour les intérêts, voire la sécurité, de leur pays.

L'UE va appliquer ses lignes directrices : les aides de l'Union ne devront plus être utilisées pour financer des activités israéliennes dans les territoires occupés. Même timide, cette décision constitue une avancée politique, d'autant qu'elle est accompagnée d'actes concrets de la part de certains États membres. Le gouvernement britannique a décidé de ne pas encourager « les activités des entreprises britanniques dans les colonies et de ne leur apporter aucun soutien ».

Aux Pays-Bas, de grandes entreprises se sont retirées de projets avec des partenaires israéliens suite à une mise en garde de leur gouvernement. Même la Roumanie, traditionnel soutien d'Israël en Europe, refuse que ses ouvriers travaillent dans les colonies. La France par contre se fait attendre et François Hollande, lors de sa visite, s'est gardé de toute exigence, demandant même « un geste » aux Palestiniens.

Israël commence sérieusement à gêner ceux qui l'ont soutenu. Sa vision est frontalement opposée à la paix : garder Jérusalem-Est, maintenir des troupes dans la vallée du Jourdain et sur les hauteurs de la Cisjordanie, contrôler les frontières et l'accès à l'État palestinien, et, cerise sur le gâteau, pouvoir effectuer des incursions nocturnes dans les villes palestiniennes... Bref, pérenniser la situation actuelle, sans rien y changer, en la nommant « offre de paix ».

La situation est grave mais les cartes sont dévoilées. La communauté internationale, encore hésitante, doit choisir. Elle ne peut tenir Israël pour responsable de la détérioration de la situation et du sabotage de toute solution durable tout en lui accordant une totale impunité. Elle doit sanctionner cette politique.

Ce n'est pas l'heure de baisser pas les bras ! L'AG de l'ONU a déclaré 2014 « année de solidarité avec le peuple palestinien ». Nous devons continuer à élargir le mouvement de solidarité dans la population et dans toutes les structures où nous nous trouvons. Agir auprès des élus, pour les pousser à s'impliquer davantage et à faire pression sur nos dirigeants pour qu'ils cessent de se voiler la face et changent de politique. Agir en direction des entreprises pour qu'elles se désengagent des partenariats avec les colonies.

À nous de tirer parti de la situation pour enfoncer le clou et transformer le rapport de force défavorable en victoire politique !

Taoufiq Tahani

# Renforcer les partenariats avec la Palestine

**Le Forum des collectivités européennes pour la Palestine a rassemblé plus de 400 participants fin novembre à Dunkerque : quatre ministres palestiniens étaient présents ainsi que de nombreux élus représentants des villes et territoires d'Europe et de Palestine. On a cependant regretté l'absence des Gazaouis qui n'ont pas obtenu leur visa et celle des institutions européennes pourtant proches géographiquement.**

**P**our l'AFPS dont la présence était assurée par son président et plusieurs militants qui ont suivi les débats et tenu une table de presse, ce fut l'occasion de nombreuses rencontres et d'échanges autour de la coopération décentralisée. Sans rapporter ici le contenu très riche des contributions et des débats, il est utile de souligner quelques éléments de réflexion nous permettant d'orienter nos actions.

## Bilan et perspectives de la coopération

En 10 ans, le nombre de villes participantes a significativement augmenté. Environ cinq cents collectivités européennes sont aujourd'hui engagées avec des villes palestiniennes. Auparavant la coopération décentralisée européenne impliquait surtout des villes françaises, italiennes et espagnoles. Désormais, la démarche est devenue vraiment européenne avec l'arrivée des villes des Pays-Bas et de Norvège ainsi que celle des villes allemandes plutôt traditionnellement jumelées avec des villes israéliennes. Dans un contexte qui ne cesse de se dégrader pour les populations locales en Palestine, l'émergence de ce réseau européen doit se conforter, élargir et mieux partager l'action des autorités locales en Palestine. Au-delà d'une extension géographique du réseau, c'est aussi le contenu de la coopération qu'il faut interroger. Dès son introduction, Claude Nicolet, président du Réseau de Coopération Décentralisée avec la Palestine met en avant le passage de la coopération vers le concept de partenariat. Cela signifie que l'on doit s'appuyer sur les ressources locales propres à chaque collectivité et s'adapter aux besoins définis localement. Dans cette démarche, les partenaires sont sur un pied d'égalité et impliquent leur « société civile ».

Pour imaginer collectivement des solutions, ce premier rendez-vous sera suivi de nouvelles rencontres : en 2014 à Iéna en Allemagne et à Palerme en 2015.

## Vers une diplomatie des territoires

Sous le haut patronage du président Hollande, représenté par Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, le Forum était également parrainé par le maire d'Istanbul, président de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Cette invitation voulait mettre en avant le rôle des villes dans le monde et l'émergence de ce qu'on appelle la « diplomatie des territoires ». Dans cette démarche, les villes sont moins contraintes que les États par les enjeux de pouvoir économique ou géostratégique comme l'a indiqué Michel Delebarre, maire de Dunkerque : en construisant des échanges à partir des problèmes concrets sur lesquels elles travaillent, en favorisant le dialogue entre les peuples, les collectivités peuvent entraîner les gouvernements dans une démarche et des actes pour une paix durable. L'implication des collectivités doit aussi interpeller les gouvernements. Après la seconde guerre mondiale, les collectivités ont joué un rôle positif dans la réconciliation en initiant des jumelages franco-allemands. Leoluca Orlando, maire de Palerme souligne également : « *Si l'application du droit international relève de la responsabilité des États, les villes et les collectivités doivent s'impliquer dans la réalisation des droits humains et soutenir l'engagement des États. Le premier droit c'est le droit à la paix. Il n'est pas possible d'accepter les violations des droits humains par Israël : l'Europe doit être autre chose qu'une monnaie forte.* »

## Les limites de la coopération

Tout en soulignant le rôle positif de cette coopération les débats en ont également souligné certaines limites. On sait en effet que la racine des problèmes auxquels est confronté le peuple palestinien, c'est l'occupation et la colonisation israéliennes. La résolution de ces problèmes passe par l'application du droit dont la responsabilité relève des États. L'action des villes ne pourra donc jamais remplacer la diplomatie des États et des gouvernements.

On peut même craindre, dans certains cas que la coopération, en se limitant aux aspects techniques, sociaux, économiques ou culturels serve de substitut à l'action politique nécessaire. Un autre danger, dans cette période de restriction des fonds publics serait d'opérer un transfert de responsabilité de l'État vers les collectivités.

## L'illusion d'un développement durable sous occupation

L'économie palestinienne est déstructurée et dépendante. Israël assure un contrôle direct ou indirect sur les ressources de l'économie palestinienne : la terre, la main-d'œuvre et l'eau. Les ordres militaires imposent de nombreuses interdictions, il en résulte l'absence totale en Palestine de certains secteurs économiques. L'économie palestinienne se replie sur les secteurs à faible valeur ajoutée qui profitent à Israël et permettent à ce dernier de se concentrer sur les secteurs à forte valeur ajoutée. Avec une agriculture peu productive et une économie de services, la Palestine est dépendante des importations qui passent obligatoirement par Israël. L'aide internationale devient « nécessaire » mais non suffisante et de plus, elle profite économiquement à Israël.

Sous occupation, il ne faut donc pas penser les projets comme porteurs de développement de l'économie, mais les concevoir comme outils de résistance permettant à la population de vivre, de tenir et de rester.

## Orienter la coopération vers les thèmes et les zones prioritaires

Les projets mis en œuvre sont la rencontre d'une demande des Palestiniens et des potentialités de la collectivité partenaire, mais la coordination est souhaitable pour cibler les secteurs et les espaces prioritaires.

Le représentant de l'OCHA (Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU) rappelle la situation, en Cisjordanie : 150 colonies et 100 postes avancés où vivent 540 000 colons fragmentent le territoire. Ces colonies occupent 43 % des terres palestiniennes, notamment en zone C où vivent 150 000 Palestiniens. Par ailleurs, 18 % des terres sont déclarées zones militaires et 10 %, réserves naturelles. Désenclaver ces zones et relier entre eux ces territoires constitue un objectif qui implique de développer des partenariats en zone C. Il existe peu de coopérations avec la bande de Gaza qui en a pourtant un besoin urgent dans la situation que l'on sait. C'est aussi une priorité malgré les difficultés. C'est également Adnan Al Hussein, gouverneur de Jérusalem-Est qui lance un appel à la coopération avec sa ville. Il dénonce la situation des 320 000 habitants, résidents sans citoyenneté ni droits et s'interroge sur l'inaction

internationale devant cette situation. Il décrit une économie de la ville entièrement dépendante de son environnement dont elle est isolée par l'encerclement du Mur et le mauvais état des infrastructures.

Les institutions publiques palestiniennes, à l'image du gouvernorat, n'ont pas le droit d'avoir un bureau à Jérusalem. « *Seules les organisations de la société civile constituent notre oxygène* ». Même si la coopération avec Jérusalem n'est pas la plus simple, elle est possible comme en témoigne le récent contrat signé avec la Région Île-de-France et ce partenariat a une signification politique forte. D'autres régions palestiniennes sont au contraire très ciblées : ainsi dénombre-t-on 73 coopérations avec la région de Bethléem ! Il est clair qu'une coordination s'impose.

Il existe de nombreux domaines d'intervention en matière culturelle, sanitaire et sociale ou en infrastructures, mais la question de l'eau est souvent prioritaire, qu'il s'agisse d'adduction d'eau potable ou d'assainissement. Le terme de « violence hydraulique » a été utilisé pour caractériser une situation où le prix de l'eau, quand elle est disponible, représente 10 à 40 % du budget des ménages. La majorité des sources sont situées en zone C avec un contrôle des permis de forage pour les Palestiniens et un monopole israélien de la distribution. Sans parler de Gaza où l'on estime qu'en 2020 la demande en eau augmentera de 60 % alors que les aquifères souterrains seront inutilisables dès 2016 du fait de la pollution et de la salinité. La coopération dans ce domaine ne résoudra pas la question d'un partage équitable de l'eau, mais elle répond à l'urgence et met en lumière ce problème. Par ailleurs, puisqu'il s'agit de réseaux, elle implique une intervention à l'échelle de plusieurs villages.

## Accompagner les démarches de coopération des collectivités de notre environnement

Il est clair que notre rôle d'association de solidarité est distinct de celui des villes ou territoires. Sans empiéter sur les prérogatives et les responsabilités des élus, nous pouvons avoir une action complémentaire. Nos groupes locaux, dans leurs contacts avec les élus, peuvent mettre en avant l'intérêt des partenariats avec la Palestine et les inciter à s'engager.

Là où les coopérations existent, notre association, acteur de la société civile, peut participer aux échanges et jouer un rôle de proposition. C'est également notre rôle de rappeler aux élus que la coopération avec la Palestine, si nécessaire soit-elle, ne peut remplacer l'action politique des États dont elle est complémentaire pour mettre fin à l'occupation. ■

Pierre Leparoux

## L'Institut Culturel Franco Palestinien

**L'Institut Culturel Franco Palestinien (ICFP), fondé en 2012, a pour objet de promouvoir en France les divers aspects de la culture et de la création artistique de Palestine et des Palestiniens de la Diaspora, et de favoriser les échanges culturels entre la Palestine et la France.**

L'Institut organise ou coordonne des événements culturels, tels que la production et la diffusion de spectacles vivants (concerts, représentations théâtrales, conférences/formations, ou toute autre action culturelle) ;

Il crée des contacts et des conditions permettant de faciliter l'intégration d'artistes, et en particulier de jeunes talents de Palestine dans les processus d'échanges et de production culturels, en France et à l'échelle internationale ;

Il soutient des initiatives qui favorisent le dialogue interculturel fondé sur des principes de respect entre cultures, d'équité et de solidarité internationale.

Dans la cohérence de son action, cette programmation exceptionnelle vise à promouvoir les expressions artistiques palestiniennes contemporaines. Parallèlement, les démarches déjà engagées, visant à établir et consolider des relations structurelles entre la France et la Palestine se poursuivront dans le domaine culturel.



À l'occasion de 2014, proclamée « Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien » par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 68<sup>e</sup> session le 28 novembre 2013 (par la résolution AG/11460), l'Institut Culturel Franco Palestinien propose une programmation excep-

tionnelle d'événements en concertation avec une série de partenaires dont l'AFPS, permettant de mutualiser les efforts et les compétences, et de démultiplier l'impact de ces initiatives à travers la France. Sept projets sont présentés pour 2014 abordant les arts visuels, la poésie, la musique, la danse contemporaine, le patrimoine photographique inscrit au registre des Mémoires du monde de l'UNESCO. Tous sont inédits en France et participent de l'intention de l'ICFP de promouvoir l'expression artistique palestinienne

contemporaine, de concert avec ses partenaires. Pour plus de renseignements : [contact@institut-icfp.org](mailto:contact@institut-icfp.org)

*Amina Hamshari*

## À la rencontre de la culture palestinienne

**Parce que l'existence d'un peuple tient à la vitalité de sa culture, parce que l'échange et la curiosité de l'autre mènent à une meilleure connaissance réciproque, l'AFPS a décidé lors de son dernier Congrès de créer un groupe de travail Culture.**

Cultures palestiniennes : les olives, les dattes. Oui, c'est vrai. Mais encore... Mahmoud Darwish, Edward Saïd, Mohammed Assaf... Faire vivre un peuple : cultiver la terre, cultiver l'esprit, entretenir, soutenir, puiser dans le passé l'énergie pour le présent, construire, permettre de grandir, ouvrir les champs de l'avenir.

Le groupe de travail Culture est chargé de promouvoir la culture palestinienne à travers ses artistes, dans toutes les disciplines, mais aussi chargé de sensibiliser un plus grand

public à la situation palestinienne à travers des œuvres de cinéma, de littérature, de théâtre, d'arts plastiques réalisées par des artistes d'ici, amis de la Palestine ou œuvrant avec des Palestiniens.

Il s'agit d'être implanté ici dans nos quartiers, et dans le même temps d'être reliés et ouverts à ce qui nous vient des Palestiniens, où qu'ils vivent. La culture est avant tout échange et circulation, espace de liberté, elle a besoin de réseaux et ne se satisfait pas de l'isolement. Parce que parler

de culture, c'est faire sauter les barrières mentales, faire tomber les peurs et les a priori, c'est faire sortir un peuple de la prison où certains voudraient l'enfermer. Pour donner un visage à l'autre et ne plus le réduire à une caricature.

Faire connaître la culture palestinienne est l'un des axes forts du soutien de l'AFPS au peuple palestinien, cela contribue aussi à notre propre formation, que nous soyons militant ou sympathisant. Cette démarche, en outre, ouvre la voie à l'élargissement du mouvement de solidarité en ce qu'elle propose de décaler le regard porté sur la Palestine et les Palestiniens, d'étendre le champ de vision et fait appel à d'autres sens.

Cette ambition du groupe Culture se traduit pour l'instant par des actions dans deux directions :

- › Coordonner, améliorer et développer les actions culturelles pour la Palestine au sein de l'AFPS afin de les ouvrir sur un plus large public,
- › Faire connaître le travail de l'ICFP (Institut Culturel Franco Palestinien) et soutenir les événements qu'il initie ou auxquels il participe.

À titre d'exemple, plusieurs possibilités de projets sont en cours d'étude par le Groupe de travail Culture :

- › Conférence par Serge Nègre avec projection de ses photos, issues de son livre de « chrono-photo-fusion », photos qui mixent les images anciennes avec des clichés contemporains. Il met ainsi en évidence la continuité historique et sociale de la Palestine.

- › Expo photo *Keep your eye on the wall*, car « les actes esthétiques induisent des formes nouvelles de subjectivité politique ». Des photos géantes collées sur les sinuosités du Mur, développent une nouvelle vision du mur pour mieux le décrypter et en montrer les conséquences économiques, sociales, culturelles.

- › Diffusion et/ou lecture de passage du livre *les Monologues de Gaza*, paroles d'enfants de d'adolescents de Gaza après l'opération « Plomb durci ». Ces témoignages ont fait l'objet d'une création théâtrale avec le théâtre Ashtar de Ramallah.

- › Animation/installation *Le Mur* réalisée avec le public, de préférence dans la rue : le mur est construit petit à petit, il s'élève, le public est invité à y coller des photos de la vie quotidienne des Palestiniens, des reproductions d'œuvres d'artistes palestiniens, puis à repartir avec la photo qui lui plaît.

Comme vous le voyez, nous cherchons à diversifier les projets culturels afin de pouvoir proposer une palette de manifestations culturelles (exposition, arts vivants, etc.), à réaliser en extérieur comme en intérieur, pour des publics nombreux ou plus restreints, et pour différents budgets.

Vous aussi, vous êtes aussi à l'origine d'initiatives culturelles. N'hésitez pas à nous les communiquer, à nous

désigner celles qui vous semblent intéressantes à promouvoir, à nous faire part de vos propositions ou demandes. Le groupe de travail Culture a désormais une adresse de contact : [afps.culture@laposte.net](mailto:afps.culture@laposte.net).

À la veille de 2014, proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies « Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien », nous nous efforcerons d'être des passeurs solidaires et de concrétiser avec vous des projets qui mettent en lumière un autre visage du peuple palestinien, vivant, fort de son passé, debout dans son présent, témoin qu'un autre avenir est possible.

#### RÉFÉRENCES

Le livre de Serge Nègre *De la Terre Sainte à la Palestine* est en vente au prix de 30 €. Pour le commander, contactez [negre.s@wanadoo.fr](mailto:negre.s@wanadoo.fr)

Les *Monologues de Gaza*, Éditions l'Espace d'un instant, est disponible à la Maison d'Europe et d'Orient, 3, passage Hennel, 75012 Paris. Prix : 15 €.

*Le GT Culture*

## Les Cahiers de l'AFPS n° 27

Depuis des décennies, les experts des grandes organisations internationales soulignent et dénoncent le processus de « dé-développement » dans lequel l'économie palestinienne a été engagée et maintenue dans le cadre de l'occupation-colonisation israélienne. Leurs analyses et conclusions sont, toutefois, peu connues. La présente publication entend combler cette lacune en faisant le bilan des vingt-six premières années d'occupation militaire et des vingt années qui ont suivi la signature des Accords d'Oslo.

*Passez vos commandes sans tarder au siège. Il est disponible au prix habituel de 3 € pour les GL*



# Ce que nous dit le voyage de François Hollande en Israël Palestine

**Les services de l'Élysée l'avaient répété. Il ne fallait pas en attendre d'annonce spectaculaire, mais la visite s'inscrirait dans la continuité de celles de ses prédécesseurs. Le Président de la République y rappellerait son amitié pour les deux peuples et ne prendrait pas le risque d'un faux pas, quitte à paraître terne. C'était un peu annoncer d'avance un voyage pour rien.**

**A**près trois mois de « négociations » en trompe l'œil sous le parapluie américain, le voyage de François Hollande aurait pu au contraire se donner l'ambition d'une parole de vérité et se fixer l'objectif d'avancer vers la paix. Cela supposait de rappeler fermement qu'il n'y a pas d'issue négociée possible si elle ne se fonde sur le droit, ce que refusent obstinément Netanyahu et les dirigeants israéliens. Et, pour le moins, chercher à en tirer quelques conséquences politiques dans nos rapports avec la puissance occupante, ne serait-ce, *a minima*, qu'en s'appuyant sur les « lignes directrices » de l'Union européenne. Mais non.

### Complaisance déplacée et service minimum

On sait ce qu'il en a été et comment une vidéo israélienne, fuitant opportunément sur internet, nous a montré un président français, lors de la soirée privée chez « l'ami Benjamin », englué dans une complaisance lourde, et passablement accablante, envers Israël et ses dirigeants. L'Élysée, par parenthèse, a dû apprécier la délicatesse de l'ami en question, que Sarkozy, qui s'y connaissait un peu en la matière, avait fini par traiter de menteur.

Mais nous avons eu là une petite illustration de ce qu'il nous faut sans doute interpréter comme un tropisme affectif de François Hollande... qui en l'occurrence n'est pas tout à fait le nôtre.

On peut néanmoins chercher à se faire l'avocat du diable et constater que, contrairement à son prédécesseur, le Président de la République n'a pas évité l'étape de Ramallah, choisissant de se recueillir devant la tombe de Yasser Arafat, symbole de la nation palestinienne. Ou encore que dans aucune de ses déclarations officielles, il ne s'est éloigné de ce qui constitue le socle de la politique étrangère française. Ce n'est pas faux si l'on retient que nous avons eu droit à une énième

condamnation de la colonisation ou à la reprise de la formulation sarkozienne sur Jérusalem capitale des deux États.

Mais les mots ne peuvent pas être pris isolément. Comptent tout autant le lieu et le contexte dans lequel ils sont prononcés.

De ce point de vue, ne rien dire de la colonisation ou de l'occupation à son arrivée à Tel Aviv pour une visite d'État, n'était-ce pas envoyer un bien mauvais message à ses hôtes ? Leur dire : ne vous inquiétez pas, nous sommes vos amis, vous pouvez compter sur nous, vous qui êtes une belle et grande démocratie. C'était refuser en tout cas d'établir un lien entre Israël, un État comme les autres, et l'occupation, la colonisation par lui d'un autre État, auquel la France, par son vote du 29 novembre 2012, a contribué à donner le statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies. C'était de surcroît fermer les yeux sur le statut des Palestiniens d'Israël et singulièrement des Bédouins dont les autorités de Tel Aviv refusent de reconnaître les villages et droits ancestraux sur leurs terres et que le Plan Praver, alors directement à l'ordre du jour, promettait à des regroupements forcés et à la clochardisation.

### Collusion franco-israélienne à propos de l'Iran

Tout aussi problématique, le fait que dès son discours d'arrivée la louange de la démocratie israélienne se soit doublée d'un pur décalque du discours israélien sur l'Iran, à quelques jours de la signature déjà programmée de l'accord sur le nucléaire iranien. Que François Hollande ait voulu par là courtiser indirectement l'Arabie Saoudite et les monarchies du Golfe ne rend pas son discours plus acceptable. Non pas que la perspective de l'accès de l'Iran à l'arme nucléaire soit en quoi que ce soit réjouissante, mais ne pas établir de lien entre les ambitions iraniennes d'approcher le « seuil nucléaire » et la possession bien réelle par



François Hollande et Benjamin Netanyahu, sur le tarmac de l'aéroport Ben Gourion de Tel Aviv

Israël d'un arsenal supposé de 200 têtes nucléaires est tout à fait consternant.

On sait le sujet du nucléaire israélien tabou en Israël et François Hollande semble avoir intégré ce tabou, alors que la vraie question pour aller vers un apaisement des tensions régionales est celle de l'interdiction des armes de destruction massives et d'un Moyen Orient dénucléarisé, ce que refusent, obstinément là encore, Netanyahu et les dirigeants israéliens. On aurait aimé voir la France en poser le principe et la réunion courageuse, les 5 et 6 décembre à Haïfa, d'une Conférence internationale « *pour une zone exempte d'armes nucléaires et de destruction massive au Moyen-Orient* » n'aura pas reçu de coup de pouce de sa part. Il serait grand temps, maintenant que la France a dû se résoudre à signer l'accord sur le nucléaire iranien, de cesser la politique de l'autruche devant les pratiques de « l'ami israélien ».

### Propos hasardeux

Mais le plus grave fut d'entendre François Hollande appeler les Palestiniens à « *faire un geste* » dans les négociations, comme Israël en avait fait un avec la libération des prisonniers. C'était ignorer, ou faire mine d'ignorer, que la libération des prisonniers d'avant Oslo était actée dès le sommet de Charm el Cheikh de 1999. C'était surtout ne pas voir la nature des « gestes » bien réels que constituent les annonces répétées de constructions nouvelles dans les colonies qui depuis l'été se succèdent à un rythme accéléré. Et accompagnent les libérations de prisonniers sous prétexte de « faire passer la pilule » aux plus extrémistes du cabinet Netanyahu.

Significatif aussi le dialogue avec les jeunes Palestiniens au Musée Mahmoud Darwich de Ramallah dans lequel il glissa une petite phrase sur les réfugiés, appelant benoîtement au réalisme sur un sujet qu'il ne maîtrisait manifestement pas. Il est hélas révélateur que l'appréciation portée par un chroniqueur des matins de France Inter ait été d'y voir l'inflexion politique, pour lui positive, d'une France qui, reconnaissant à Israël « *l'accomplissement d'un destin* » et des « *droits historiques* » sur cette terre, inviterait désormais les Palestiniens à en faire autant ! Si tel était effectivement le « geste » demandé aux Palestiniens, ce serait gravissime et l'on quitterait le terrain de la politique, Israël n'étant plus dès lors un État comme les autres, avec les mêmes obligations, pour venir sur celui, éminemment dangereux, des mythes. Ces mythes qu'instrumentalise Netanyahu en proclamant sans rire devant la Knesset « *Jérusalem, capitale du peuple juif depuis 3 000 ans* »

Au total, donc, une visite assurément « problématique » comme nous le disions dans notre communiqué. Mais qui « *ne nous détournera pas du chemin qui est le nôtre : renforcer le mouvement de solidarité avec la Palestine, élargir le réseau des élus qui se retrouvent à nos côtés pour redire qu'aucune solution au conflit ne sera possible hors du droit et, forts de l'appui d'une majorité de nos concitoyens, interpellé sans relâche ni découragement le gouvernement pour l'amener à changer de politique. Car hors d'une solution fondée sur le droit, c'est le chaos qui s'imposerait* ». ■

Jean-Paul Roche

## Développer les missions en Palestine : une des priorités de notre association

**Permettant d'aller à la rencontre d'organisations et de militants palestiniens, de participer à des actions de terrain, les missions jouent un rôle important dans la solidarité concrète avec le peuple palestinien.**

Ce sont les Palestiniens eux-mêmes qui nous sollicitent. La présence d'internationaux contribue à briser leur isolement et ils sont heureux de nous accueillir pour expliquer ce qu'est leur vie et comment ils résistent au quotidien. Au retour, nous avons la responsabilité de témoigner et d'agir. Nos missions prennent une dimension supplémentaire quand elles comportent dans leurs rangs des élus car ceux-ci découvrent de manière très concrète la situation, bien différemment d'une visite officielle.

Le nombre de missions augmente régulièrement depuis quelques années, mais certains GL hésitent car ils ne savent pas comment s'y prendre.

Depuis deux ans, nous avons mis en place un Groupe de travail « missions » dans le but de faciliter l'organisation de missions par les groupes locaux.

Un répertoire de contacts et hébergements en Palestine est disponible sur demande. Nous pouvons aussi apporter une aide pour l'organisation d'une mission.

Chaque année une mission nationale « Découverte et rencontres » est destinée prioritairement aux militants qui ne sont jamais allés sur place pour les inciter par la suite à organiser des déplacements pour leur groupe. Des missions à thème ou pour des publics spécifiques peuvent également s'organiser comme ce fut le cas en 2013 avec le groupe jeunesse.

Pour renforcer nos actions, il nous faut mutualiser nos expériences.

Nous renouvelons donc notre appel aux groupes pour qu'ils fassent remonter au groupe de travail leurs projets et comptes rendus de missions, au siège ou à l'adresse suivante : [afpsmissions@orange.fr](mailto:afpsmissions@orange.fr)

## À la découverte

**Pour la deuxième fois, au mois d'octobre dernier l'Association France Palestine Solidarité a organisé, une mission nationale d'une dizaine de jours en Cisjordanie ainsi qu'en Israël.**

Venant de toute la France, nous étions un groupe de 17 personnes, adhérents de l'AFPS, responsables de groupes locaux, ou encore sympathisants de la cause palestinienne souhaitant découvrir les réalités du terrain. Les objectifs de ces missions « découverte » sont non seulement, de permettre aux participant(e)s qui se rendent pour la première fois en Palestine, de mieux comprendre une situation complexe sur place mais surtout d'en témoigner au retour, de donner une autre lecture que celle que nous infligent les médias. Et rendre concrets les mots « colonies, check points, Mur, apartheid et résistance » en mettant des visages derrière ces réalités.

### Faire de nos missions des outils pour l'action

Le but est également de donner les outils nécessaires, de vaincre les peurs, pour permettre aux participants d'organiser à leur tour des missions avec leur groupe local, leurs élus ou de mener des projets avec des organisations palestiniennes.

Ces missions ne sont évidemment pas des voyages touristiques, qui consistent à aller voir les conditions de vie d'une population sous occupation et de revenir avec sa carte mémoire pleine, le but est d'en faire un outil de sensibilisation à la cause palestinienne pour interpeller efficacement nos politiques et les amener à agir. Les Palestiniens eux-mêmes nous le demandent : « venez voir ce qui se passe, témoignez et agissez au retour. »

Alors comment agir, comment apporter notre solidarité de citoyen à la lutte du peuple Palestinien pour ses droits légitimes, si ce n'est déjà pour ceux qui le peuvent, en allant sur place. Quels que soient les lectures, les films, les images qu'on en a, tout prend sens « de visu » On en revient ébranlé, mettant plusieurs jours ou semaines à atterrir « souvent changé à jamais » et forts de nouvelles convictions comme l'ont précisé certains de ceux que nous avons emmenés.

Notre mission s'est déroulée du 19 au 30 octobre. Dès l'arrivée à l'aéroport Ben Gourion à Tel-Aviv, l'hostilité se fait



# d'une réalité sociale et politique

sentir pour toute personne ayant un patronyme arabe, l'interrogatoire par la police israélienne pouvant durer plusieurs heures sur l'objet de la venue en Israël. Dire que l'on se rend dans les territoires palestiniens occupés est évidemment exclu sous peine de se faire refouler.

Notre mission avait pour but de montrer différentes facettes de la société palestinienne en allant à la ren-

contre de mouvements de résistance populaire dans les villages, de la société civile en lutte contre l'occupation, des Palestiniens de l'intérieur et des Israéliens anticolonialistes.

Dans une interview du 12 avril 2001 au journal Israélien Haaretz, Ariel Sharon, devenu premier ministre depuis un mois déclarait « *Nous devons comprendre que la guerre de 1948 n'est pas terminée. La paix n'est à l'ordre du jour pour les 50 ans à venir* ».

Cette phrase nous l'avons vérifiée au cours de notre mission, la Naqba (expulsion des Palestiniens en 1948) n'est pas terminée... dans tous les territoires palestiniens occupés, spécifiquement à Jérusalem-Est en cours de judaïsation, ou vivent aujourd'hui 300 000 Palestiniens, en zone C « héritage » des accords d'Oslo II, soit 62 % du territoire de la Cisjordanie sous contrôle total de l'armée israélienne où toute construction en dur est totalement interdite, pour également 150 000 Palestiniens.

## La dépossession à l'œuvre

Notre première visite fut pour Jérusalem-Est, où nous avons vu la programmation délibérée de l'expulsion d'un maximum de Palestiniens de la vieille ville pour les remplacer par des colons extrémistes sous protection militaire et d'y contrôler l'accès aux « lieux saints »

Toute construction palestinienne est considérée comme illégale et sous la menace permanente de destruction par la municipalité israélienne.

L'objectif étant de rendre Jérusalem-Est exclusivement juive par la force et de compromettre définitivement son statut de capitale à venir de l'état palestinien.

Même processus à Hébron, où le mot apartheid prend



Promenade de colons dans la vieille ville d'Hébron

tout son sens, rues interdites aux Palestiniens par des check points, maisons palestiniennes entourées de *mobil-homes* de colons extrémistes qui n'hésitent pas à utiliser la violence comme seul moyen d'expression, où l'on peut voir sur les murs « *égorgez les Arabes* » ou encore : « *les Arabes aux chambres à gaz* ».

La vallée du Jourdain est pour 95 % de sa superficie en

zone C; riche en eau et en terres fertiles, elle est quasi totalement accaparée par Israël qui en tire une ressource agricole très rentable notamment pour les exportations vers l'Europe. La colonisation s'y amplifie par la mise à disposition par Israël de terres et de logements à des colons russes et occidentaux (français pour beaucoup) rendant impossible l'accès à l'eau pour les Palestiniens. À Al Auja, village cerné par 36 colonies, les six sources qui alimentaient le village en eau sont totalement asséchées par le pompage de la nappe phréatique au profit des colons organisé par la compagnie israélienne Mekorot qui a le monopole de l'eau.

L'eau est rationnée à 15 ou 20 litres par jour et par personne, le seuil minimal fixé par l'OMS étant de 100 litres. La terre est devenue aride alors qu'elle était célèbre pour ses dattiers et ses bananeraies. Les éleveurs palestiniens y vivent dans des conditions de plus en plus difficiles. Destruction de leurs villages d'habitats précaires et de tentes en plastique comme à Mak'hul, où l'armée s'est opposée à l'intervention de la Croix Rouge, du personnel de l'ONU et des diplomates européens.

Cette destruction méthodique, nous avons pu la constater notamment dans la ville de Tulkarem où le mur qui encercle la ville a totalement détruit le commerce local et empêche les agriculteurs d'aller cultiver leurs terres.

Le non-accès des Palestiniens à leurs terres les prive de leurs ressources, les obligeant à acheter les produits Israéliens au prix fort.

## Une résistance vivante et multiforme

Devant ce constat et la terrible répression politique sous occupation (assassinats, blessures par balles, >>> 14

# Colonisation : le choc de la découverte

**Fin octobre 2013, un groupe de 20 Nanterriens, s'est rendu en Palestine. Nous avons été mis dans le bain dès notre arrivée à l'aéroport de Tel Aviv : les trois Françaises portant des noms originaires du Maghreb ont subi entre 3 et 4 heures d'interrogatoire avant d'être autorisées à entrer en Israël. Une pratique ouvertement raciste en toute impunité !**

**B**ien que préparés à notre voyage, voir concrètement le processus de colonisation s'est révélé d'une extrême violence. L'objectif est clair : accaparer la terre palestinienne, expulser ses populations et rendre impossible la construction d'un État palestinien souverain. Israël mène une politique de grignotage des territoires palestiniens ayant pour cela recours à une vaste palette de moyens pour faire sentir aux Palestiniens qu'ils ne sont pas chez eux et qu'ils doivent partir. La colonisation israélienne viole le droit international mais les condamnations de la communauté internationale restent lettres mortes.

### Violence de la colonisation

Une nouvelle colonie commence par l'installation de caravanes et de *mobil-homes*, puis des maisons en dur remplacent les caravanes. L'installation de colons est favorisée par des avantages fiscaux, par la qualité des services publics, par la réalisation de routes rapides réservées aux Israéliens sur lesquelles ils peuvent se rendre très rapidement en Israël.

Les colons sont partout aux abords des villages palestiniens, au cœur des villes comme Hébron, Bethléem, Jérusalem-Est, à la limite de Jéricho... Les maisons colonisées sont protégées par des grilles, des fils de fer barbelés, des caméras. Elles arborent avec arrogance des drapeaux israéliens et sont souvent en hauteur pour surveiller les alentours.

À Hébron, nous avons vu une bande de furieux, constituée de religieux fanatiques, provocateurs et menaçants, défilant au cri de « *on est chez nous, l'armée est avec nous, le peuple juif est le plus grand* ». Ces provocations étaient faites sous la surveillance bienveillante des forces de sécurité israéliennes, dans cette ville divisée en deux.

Il est très fréquent de croiser un colon armé, même au mur des Lamentations. À Silwan, quartier de Jérusalem-Est, les colons nous suivaient armés derrière des clôtures. Ce port d'armes est organisé par l'armée israélienne. Aucun colon n'a jamais été condamné pour avoir tué un Palestinien. Les



Mohamed Nasser et Raféa Karajeh libérés après 28 ans de prison

Palestiniens quant à eux n'ont même pas le droit d'importer des engrais chimiques car ils pourraient les transformer en arme !

### Ségrégation, éviction, dépossession...

La colonisation entraîne la ségrégation. Par exemple, les Palestiniens de Jérusalem-Est sont considérés par les Israéliens comme des résidents étrangers sur le territoire d'Israël. Dans les faits, les Palestiniens de Jérusalem-Est n'ont pas de passeport, s'ils veulent partir à l'étranger, il leur faut l'autorisation d'Israël. Ils n'ont pas intérêt à s'éloigner trop longtemps car après quelques années d'absence, ils sont déchus de leur statut de résident de Jérusalem, avec interdiction d'y retourner sans le bon vouloir des Israéliens. Leur maison est donnée à des colons juifs. Quant aux Palestiniens qui ne vivent pas à Jérusalem, ils n'ont tout simplement pas le droit de s'y rendre, sauf à obtenir des autorisations spéciales.

À Jérusalem, les Palestiniens ne peuvent quasiment pas construire ou agrandir leur maison. Beaucoup construisent

sans autorisation, par obligation, avec le risque de voir leur maison détruite par l'armée. Dans le quartier de Beit Hanina, à Jérusalem Est, nous avons rencontré une famille qui, réveillée la nuit précédente à 4 h du matin par l'armée, n'a quasiment rien pu prendre avant que l'armée ne détruise entièrement leur maison. Pourtant, fait rarissime, ils venaient d'obtenir gain de cause devant la Cour suprême. Cela n'a pas arrêté l'armée.

La dépossession des Palestiniens de leur droit à résider sur la terre de leurs ancêtres est matérialisée par ce mur hideux qui est partout, serpentant non pas en suivant une frontière, la ligne verte d'avant 67, mais en fonction des territoires qu'Israël s'est appropriés ou veut le faire, avec l'aide des colons. Ce mur, construit à partir de 2003 et dont le tracé est sans cesse revu à la hausse, vole de nombreuses terres aux Palestiniens (11 % de la Cisjordanie) qui le voient s'élever du jour au lendemain devant leur porte de maison, aux dernières rues des villes et des villages. Peu importe que des champs appartenant aux Palestiniens soient de l'autre côté du mur, ce sont les colons qui s'en emparent.

Ce mur qui porte atteinte à la liberté des Palestiniens de se rendre en Israël, à Jérusalem ou à Gaza, porte aussi atteinte à leur droit d'aller et venir en Cisjordanie, il rallonge les temps de trajet et en multipliant les obstacles, même pour se rendre à l'hôpital, il entrave sérieusement les Palestiniens pour commercer avec l'extérieur. Les conséquences du mur et les entraves à la circulation sont dévastatrices pour l'économie palestinienne, totalement subordonnée à la colonisation.

En revanche, l'armée peut se rendre partout en Cisjordanie très vite. La construction de routes ultrarapides réservées aux Israéliens isole les territoires palestiniens les uns des autres. Les infrastructures sont donc au cœur du dispositif d'apartheid. Sur ces routes interdites aux Palestiniens, d'immenses panneaux rouges s'élèvent régulièrement pour avertir de la proximité de villes ou de villages palestiniens et du grand danger couru à en approcher.

## Un moment exceptionnel

Un aspect douloureux et cruel de la colonisation est celui qui consiste à criminaliser la résistance du peuple palestinien contre l'occupation. Parrainant des prisonniers palestiniens, notre groupe a voulu assister à la grande fête populaire de la libération, dans la nuit du 29 octobre, de deux prisonniers d'avant Oslo, dans le village de Saffa. Nous témoignons, par notre présence, de la solidarité des militants de l'AFPS. Pour ce moment exceptionnel, tous les partis et mouvements palestiniens étaient à l'unisson.

## L'histoire instrumentalisée

Revisiter l'Histoire, en cherchant à « coloniser » les esprits, à imposer la domination par la culture. Cette volonté d'anéantissement du peuple palestinien s'exprime par le détournement de l'histoire. En cachant, par exemple, les aspects visibles des autres civilisations : en retirant des pavés datant des Romains pour les remplacer par du goudron, en s'accaparant les sites religieux pour prier devant l'entrée de l'esplanade des mosquées. C'est aussi trafiquer les programmes scolaires, supprimer les références à l'histoire, la culture et l'héritage palestinien. Dans la vieille ville, piller en transférant des objets du musée de l'Histoire Arabe pour les exposer dans un musée à Jérusalem-Ouest.

Les fouilles archéologiques Israéliennes sont menées à des fins politiques. On peut véritablement parler d'« annexion idéologique » des recherches scientifiques. Les textes sacrés sont utilisés comme unique source historique et les fouilles sont un outil de conquête.

En conclusion, nous voulons dénoncer la scandaleuse impunité dont jouit Israël du fait de l'immobilisme de la communauté internationale. Pourtant la situation du système colonial visant à l'ethnocide du peuple palestinien est parfaitement connue. On ne compte plus les rapports du Consulat général de France à Jérusalem adressés régulièrement au Ministère des affaires étrangères, à l'Élysée, ceux des chefs de missions diplomatiques européens en poste à Jérusalem alertant Bruxelles, ceux des grandes ONG internationales... sans aucun effet ! La communauté internationale se contente de condamner sans jamais sanctionner.

## Refuser l'impunité et la complicité

Mais la lâcheté ne s'arrête pas là. Elle devient complicité quand les produits des colonies sont revendus en France et à l'étranger sans étiquetage différencié. L'UE importe 15 fois plus de marchandises en provenance des colonies illégales israéliennes que des territoires palestiniens occupés. Des programmes internationaux d'aide à la Palestine sont détruits par Israël, sans aucune réelle réaction ni même compensation financière.

Cette complicité devient active quand des entreprises comme Alstom et Véolia participent à la création d'infrastructures dans les colonies sans aucune intervention de l'État français. Ou comme Orange, complice de la colonisation par son partenariat avec la société israélienne Partner. ■

*La mission des Nanterriens en Palestine*

# Le GT Jeunesse en Palestine

**L'idée datait de la création même du Groupe de Travail Jeunesse. Du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, dix-huit jeunes (neuf adhérents, une permanente, huit sympathisants) ont participé à la première mission nationale du GT Jeunesse, qui avait pour but de multiplier les rencontres avec des organisations de jeunesses palestiniennes et israéliennes.**

Quelques déconvenues ont marqué le début de la mission, à savoir le refoulement de deux participantes à l'aéroport Ben Gourion. Notre programme nous mena dans des camps de réfugiés, à Hébron et Naplouse, Nabi Saleh et la vallée du Jourdain, Jérusalem et ses quartiers Est... Notre point de chute se situait dans une auberge de jeunesse au cœur de Ramallah. Un lieu permettant à chacun de pouvoir se retrouver le soir, échanger, donner rendez-vous à des amis palestiniens. À défaut de présenter notre mission au jour le jour, ce qui risque d'être quelque peu ennuyeux, je propose ici un bilan global de nos rencontres, des leçons à tirer, et des perspectives à entrevoir.

Les jeunes que nous avons pu rencontrer expriment globalement un rejet des institutions politiques, dont les partis, jugés fermés et réservés à une certaine élite. L'Autorité palestinienne recevant, sans aucun doute, les critiques les plus acerbes. Il serait bien trop simple d'y voir un rejet de « la politique ». Si des critiques sont entendues sur le Fatah, Yasser Arafat et Marouane Barghouti fédèrent, il en va de même pour le FPLP, alors que Georges Habache et Ahmaad Saadat imprègnent une partie de la jeunesse palestinienne. De ce fait, la division des partis semble être un contre-appel à l'engagement.

Nous avons pu constater l'impressionnante énergie de cette jeunesse palestinienne. Dans la vieille ville d'Hébron, les membres de *Youth Against Settlement* (les jeunes contre la colonisation) agissent de manière exemplaire pour lutter contre tous les aspects que peu prend l'occupation israélienne. À Naplouse, Human Supporter multiplie les projets en direction des enfants de la ville. Du côté des camps de réfugiés, nos rencontres avec Laylac (Centre d'action de la jeunesse palestinienne pour le développement de la communauté) à Dheisheh, et les jeunes du centre Yalta, à Balata,

ont démontré, une fois de plus, la volonté d'autogestion, de développer des liens de solidarité, et de mettre l'accent sur l'enseignement populaire et de ne pas oublier les réfugiés. « *Que pouvons-nous faire pour vous aider ?* » Ils ne veulent pas d'argent, ni de « bienveillance », ni de notre aval, mais des soutiens logistiques, l'envoi de nouveaux volontaires, et que l'on soit, en France, des caisses de résonance de leurs revendications. La quasi-totalité des organisations et des intervenants ont souligné l'importance du soutien à l'appel BDS, de la manière la plus appropriée qui soit, et ne pas oublier les réfugiés palestiniens, ou la situation dans la Bande de Gaza.



À Hébron avec Youth against settlement

Du côté israélien, nos rencontres se sont focalisées sur les activistes d'*Anarchists Against The Wall* (AATW, Anarchistes contre le Mur), et une discussion avec Michel Warschawski dans le but d'obtenir quelques éléments de compréhension de leur société. Une petite partie du groupe, arrivée plus tôt sur place, a pu élargir le panel de rencontres. De plus en plus de jeunes Israéliens, dégoûtés du jeu politique de leur pays, s'organisent et se concentrent sur des axes précis du conflit. C'est par exemple le cas de Zochrot qui œuvre à l'enseignement de la Nakba aux juifs israéliens. Mais aussi de Mahapach et Reut-Sadaka, deux organisations judéo-arabes, à majorité étudiante, qui œuvrent pour promouvoir les bases d'une société binationale, égalitaire et multiculturelle.

L'objectif pour nous à présent est de faire fructifier ces rencontres, renforcer nos liens, et réfléchir à la meilleure façon d'agir afin de sensibiliser la jeunesse française à notre combat. Nous appelons les GL à aller à la rencontre de ces organisations qui ont le futur entre leurs mains. ■

*Thomas Vescovi*

# Fumées noires sur Tulkarem

**En 1985, faisant suite à une plainte auprès de la Cour israélienne de justice, pour la gravité de la pollution sur la santé et l'environnement, l'usine chimique Gishuri, établie à proximité de Netanya en Israël, s'installe, au-delà de la ligne verte, à Tulkarem.**

**B**ientôt rejointe par Dixon Gaz et plusieurs autres entreprises israéliennes, soucieuses de se soustraire aux réglementations sur l'environnement, elles occupent aujourd'hui une zone d'activité nommée Nitzanei Shalom (Les Graines de la Paix!), qui se situe du côté Est du mur, à proximité immédiate des habitations palestiniennes. Pour installer Gishuri à Tulkarem, l'armée israélienne a « confisqué » 2,2 ha de terre appartenant à des Palestiniens.

## Une zone d'activité hors la loi, hors contrôle

En effet lors de la construction du Mur, Israël a, délibérément, choisi de laisser les usines du côté palestinien du mur. Celles-ci ne portent pas toujours d'enseigne, elles se distinguent par l'émanation de leurs fumées et déchets industriels. Malgré le black-out des autorités israéliennes, on en dénombre onze. La plupart sont de petites tailles, certaines comprenant plusieurs unités de production, et appartiennent à des personnes privées. Leur rôle a été dénoncé par la société civile et les autorités palestiniennes, ainsi que par Kav Laoved et Whoprofits.

En 1999, une manifestation de contestation de la population de Tulkarem, accompagnée par des députés arabes de la Knesset, s'est dirigée vers les usines et, une pétition a été envoyée par les députés arabes de la Knesset au Ministère de la santé israélien, sans résultat.

En 1985 quand la décision de transfert à Tulkarem de l'usine Gishuri fut prise, des habitants israéliens proches de Tulkarem se sont plaints du risque qu'ils couraient. L'administration israélienne les a rassurés. Quand le vent souffle les gaz toxiques de la terre vers la mer c'est-à-dire en direction d'Israël (40 jours/an en moyenne), les usines ne fonctionnent pas!

## Un impact environnemental et sanitaire dangereux

Implantées sur des terres volées, spécialisées dans la production d'engrais, pesticides, recyclages plastiques, fibre de verre, cylindres de gaz, et autres produits dangereux,



Deux jours après l'incendie, les fumées toxiques se dégagent toujours

ces usines rejettent leurs déchets hautement toxiques, sous forme solide ou gazeux, sur les terres palestiniennes. Leur impact sur l'environnement et la santé des Tulkarmis est catastrophique.

La main-d'œuvre palestinienne employée dans ces usines est sous-payée, pas de sécurité, aucun contrôle sanitaire, alors que les statistiques montrent des taux de maladies des voies respiratoires, des cancers, des maladies de peau et des yeux, des allergies, largement plus importants que la « normale » touchant la population de Tulkarem. Celle-ci respirant quotidiennement les vapeurs toxiques cancérigènes : monoxyde de carbone et autres gaz à effet de serre.

Quant à l'environnement, la situation est effrayante ! Nappes phréatiques et terres agricoles partout infestées par les déchets qui y sont rejetés. Malgré la plainte (qui n'a jamais abouti) déposée par les Palestiniens auprès de la Cour israélienne de justice, malgré les travaux de nombreux scientifiques, malgré les Rapports du colloque du 7 décembre 2009 organisé par Palestinian technical >>> 15

9 <<< détentions arbitraires et illégales, humiliations quotidiennes qui n'épargnent pas les enfants) nous avons rencontré une société palestinienne qui fait front et résiste :

## DANS LE DOMAINE AGRICOLE :

› à Halhul, au nord d'Hébron face aux Israéliens qui inondent les marchés palestiniens de leurs fruits et légumes, bloquent aux check points les camions de raisins, les viticulteurs s'organisent en coopérative pour fabriquer du jus de fruit.

› à Tulkarem face à l'interdiction d'importer les produits phytosanitaires, un agriculteur développe une agriculture biologique sous serres entre Mur et usines chimiques dont les Israéliens ne veulent plus chez eux, du fait de la pollution et des conséquences délétères sur la santé. L'entraide est grande au moment de la récolte des olives ou de la plantation d'arbres arrachés.



Face à face à Nabi Saleh

**DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉS**, le soutien aux enfants prime : pas question d'en faire des kamikazes mais des adultes fiers de leurs revendications et de leurs droits. À Aida près de Bethléem, la résistance s'exprime par le théâtre.

**SUR LES LIEUX DE RÉSISTANCE POPULAIRE**, face à la répression de plus en plus violente de l'armée et des colons, les villageois créent d'autres formes de résistance : installations éphémères de villages de tentes à côté de colonies, manifestations surprises sur des check-points, boycott de produits israéliens ciblés sur des campagnes médiatisées.

**SANS OUBLIER LES PALESTINIENS DE L'INTÉRIEUR** de Saint-Jean d'Acre, au nord d'Israël, qui doivent faire face et résister à la judaïsation de leur ville et à un ensemble de lois de ségrégation qui les stigmatisent et les marginalisent au quotidien. On enseigne aux enfants un programme scolaire centré uniquement sur les valeurs sionistes qui renie l'histoire des Palestiniens. La discrimination est également visible au sein des classes où s'entassent plus de 80 élèves palestiniens...

## Expulser les Palestiniens d'Israël, afin de réaliser le projet du « Grand Israël » et l'État juif cher à Sharon et ses successeurs

La résistance populaire s'affirme malgré une répression de plus en plus dure. Cependant, confrontée à la difficulté de mobiliser sur le long terme pour de maigres victoires, elle peine à trouver son unité et à s'étendre dans les grandes villes. Elle est certes renforcée par la présence d'internationaux et d'anti-colonialistes israéliens, mais cet appui est ponctuel et elle attend un soutien plus concret de l'Autorité palestinienne,

Une grande colère contre cette occupation qui sépare et divise, qui émiette le territoire palestinien en bantoustans non viables, sans aucune continuité territoriale y compris avec Gaza, compromettant totalement la perspective d'un État palestinien sur les territoires de 67, sans aucun soutien de la communauté internationale. Les prétendues négociations de paix ne sont que de la poudre aux yeux.

Depuis Oslo la colonisation a été multipliée : plus de terres accaparées, plus de ressources volées, ap-

pauvrissant les Palestiniens et les empêchant de développer une économie viable. Les Palestiniens que nous avons rencontrés nous demandent de nous mobiliser encore davantage en France et en Europe, mobiliser nos instances politiques pour qu'enfin des mesures concrètes soient prises contre la colonisation, la politique d'apartheid et d'épuration ethnique, contre l'impunité d'Israël. ■

*Dalila Saïb et Dominique Pallares*

**13 <<<** university Kadoorie Tulkarm : *Les impacts sur l'environnement et la santé de la zone industrielle israélienne à Tulkarm*, démontrant les conséquences désastreuses des gaz toxiques sur la population, rien ne change!

Le 5 septembre 2013, un incendie s'est déclaré dans l'une de ces usines. Les fumées dégagées par celui-ci ont empoisonné la ville et la région alentour de gigantesques vapeurs toxiques. Les lueurs se voyaient jusqu'à Qalquilya et les fumées toxiques ont continué de se dégager durant une quinzaine de jours. Le 5 novembre un rassemblement de protestation s'est tenu devant ces usines.

Les Tulkarmis demandent le respect de leurs droits et que justice leur soit rendue : démantèlement des usines, reconnaissance de leurs droits et la possibilité de vivre, enfin, sur les terres dépolluées, retour de la terre à leurs propriétaires, indemnisation de leur utilisation depuis 30 ans, analyse et étude de la terre afin de savoir si elle est dépolluable et réutilisable, indemnisation des personnes touchées, financement de leurs soins, indemnisation de toutes les souffrances causées.

Depuis plus de 25 ans, la population, les autorités de Tulkarem et les services sanitaires se battent pour faire respecter leurs droits et continuent à le faire. Aidons les! ■

Cet article a été fait à partir de documents recueillis lors des missions AFPS 34 en 2010, enrichis en 2013, à Tulkarem : rapports du Colloque du 7 décembre 2009 (traduit en français), réunions avec les institutions de Tulkarem (gouvernorat, municipalité), Université Kadoorie, Université Al Qods Open, le Directeur de la Santé du Gouvernorat, des habitants de la ville, et Whoprofits.

*Jacqueline Kissous pour l'AFPS34*

## Courrier pour l'AFPS : faites le bon tri!

Si vous écrivez pour un **parrainage d'enfant**, l'adresse postale est : AFPS-parrainages, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris.

Et l'adresse e-mail est : [parrainage@france-palestine.org](mailto:parrainage@france-palestine.org)

Si votre courrier parrainage comporte un chèque : vous écrivez à AFPS 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris.

Si vous écrivez pour un **parrainage de prisonnier**, l'adresse postale est : AFPS-prisonniers, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris.

Et l'adresse e-mail est : [afps@france-palestine.org](mailto:afps@france-palestine.org)

Vous avez donc noté que le sigle AFPS-parrainages désigne uniquement les parrainages d'enfants. Merci!

## Conseil National des 14 et 15 décembre

*Le Conseil national de décembre a été, une fois de plus, fort dense. Il a commencé par une analyse de la situation politique présentée par Pierre Leparoux. Elle a permis des échanges nourris dans un contexte marqué par les retombées de la visite, déséquilibrée, de François Hollande en Israël et Palestine. Avec en conclusion, une évidence : l'heure n'est certainement pas à baisser les bras.*

Taoufiq Tahani a ensuite fait le point sur la campagne internationale pour la libération de Marwan Barghouti et de tous les prisonniers politiques palestiniens et les conditions de son lancement en France. Avec l'objectif d'un secrétariat ou comité de parrainage composé de personnalités de haute renommée.

Les actions de boycott citoyen ont fait l'objet d'une discussion approfondie suite à la condamnation de la Cour d'appel de Colmar. Difficultés et obstacles à leur extension ont été abordés avec la volonté de trouver les moyens de les dépasser. Après analyse des poursuites judiciaires en cours, Jean-Claude Lefort a reprécisé les démarches entreprises pour l'abrogation des circulaires Alliot-Marie et Mercier en direction de Christiane Taubira. Il a été décidé du principe de l'affectation des sommes recueillies par la souscription lancée au lendemain du verdict de Colmar. Le point a été fait aussi sur le procès tramway et le soutien que nous apporte une fondation palestinienne d'aide à l'action juridique.

La première journée s'est achevée sur une présentation par Pierre Leparoux du Forum des collectivités européennes pour la Palestine, fin novembre à Dunkerque.

Le dimanche Robert Kissous a fait le point sur un projet de colloque à l'automne 2014 au Sénat sur les effets de la colonisation sur l'environnement et la santé.

Avec Claude Léostic a été abordée la question de nos actions en direction de Gaza et de notre participation à la campagne « Arche de Gaza ».

Les GT Résistance populaire, prisonniers, projets, info com et manuels scolaires ont ensuite fait part de leurs travaux.

Didier Fagart a abordé les ajustements de statuts et de RI qui devront être adoptés avant le prochain congrès, notamment pour prendre en compte le développement de l'AFPS.

Lamia notre attachée de presse a présenté un projet de rapport annuel sur la Palestine et Bernard Gruffaz fait un premier point sur la prochaine université d'été. Après un point rapide sur les adhésions, il a été décidé de reporter au CN de mars le vote du budget prévisionnel.

JPR

## De Nelson Mandela à Marwan Barghouti

Personne ne pourra plus se cacher derrière son ombre. Mandela appartient désormais à l'histoire et à la mémoire universelles.



Un manifestant palestinien tient une photo de Nelson Mandela lors d'une manifestation contre le Mur de séparation, à Bilin.

campagne de désobéissance civile de masse : Mandela en est le « volontaire en chef »

En 1960, « l'année de l'Afrique », cette mobilisation pacifique, en particulier contre le « pass » (laissez-passer obligatoire pour les Noirs) imposé aux femmes, culmine par une action de protestation non-violente de masse à Sharpeville : la police tire et tue 67 personnes en majorité des femmes et des enfants. La condamnation du monde est très forte. En tirant délibérément sur une manifestation non-violente le régime a subi une défaite politique dont il ne pourra se relever. Poussé par des jeunes militants, Mandela va créer la branche armée. Mais ce passage est difficile pour un mouvement qui en 40 ans a construit à travers ses luttes de désobéissance civile une culture

**D'** évidence l'Afrique du Sud n'a pas réalisé tout ce que le mouvement d'émancipation du racisme avait promis aux opprimés. Souvenons-nous : l'apartheid était un système institutionnalisé de domination au niveau des droits individuels, de classe et de nation (nation noire) et pas seulement de race. Et parmi toutes les valeurs possibles à mettre en avant pour mobiliser l'ensemble de la nation, Mandela a choisi la dignité, un bien qui pouvait rassembler Blancs et Noirs, les Blancs retrouvant un peu de l'honneur perdu, préfigurant une réconciliation possible. Pour les Noirs la dignité n'avait pas de prix après les humiliations d'un régime qui leur avait enlevé leur « humanité » même.

### Le rôle décisif de la stratégie non-violente

D'abord parti politique classique, l'ANC fondé en 1912, avait établi une alliance avec une organisation de la communauté indienne de défense des droits civiques fondée par Gandhi qui fait partager sa conviction de l'importance de l'action non-violente. Mandela appartient à une nouvelle génération et avec ses compagnons il lance en 1943 la Ligue de la jeunesse de l'ANC. Il s'agit de construire un mouvement de masse contre toutes les lois discriminatoires. Face à l'instauration de l'apartheid en 1948, l'ANC lance une

de non-violence enracinée dans la conscience sociale. Beaucoup de cadres de l'ANC, dont le Président, Albert Luthuli, et M<sup>re</sup> Tutu, déclarent qu'ils se refusent à justifier la violence mais qu'ils la comprennent... Pour Mandela, toujours soucieux de maintenir la réconciliation « nationale » comme horizon permanent des différentes communautés de la nation sud-africaine, la non-violence c'est essentiellement celle qui refuse de s'exercer contre l'intégrité physique et psychique des humains ; mais on peut utiliser la violence contre des installations et institutions symboles matériels de l'oppression ; et il inscrit ce passage à une violence « limitée » comme une phase nécessaire de la stratégie de lutte non-violente dans le moment politique. Il préconise alors une première phase de sabotages de cibles militaro-industrielles qui « n'entraîne aucune perte en vie humaine et ménage les meilleures chances aux relations interraciales ». La seconde phase envisage « la guérilla, le terrorisme et la révolution ouverte ». Mandela va planifier y compris en prison, des sabotages (il sera accusé d'avoir dirigé quelque 193 actions de sabotage, ce qu'il a reconnu). A son procès il justifie le recours à la lutte armée mais réaffirme en même temps son idéal : « une société démocratique et libre dans laquelle tous les individus vivraient ensemble en harmonie et bénéficieraient de chances égales ». L'impact de ce discours est si grand que le Conseil de sécurité de l'ONU



demande l'amnistie pour les inculpés... La fin de l'apartheid est proche.

## De Nelson Mandela à Marwan Barghouti

« Notre liberté n'est pas complète car il lui manque la liberté des Palestiniens ». Ces paroles de Mandela prennent aujourd'hui une résonance particulière. Marwan Barghouti devient le prisonnier le plus emblématique du monde... Et en écrivant en ce moment historique une lettre en forme d'hommage à Mandela, Marwan Barghouti a parfaitement saisi l'enjeu. En définissant le modèle Mandela, il a défini face au monde et en particulier auprès de l'opinion publique palestinienne et israélienne ce qui doit être son rôle pour la Palestine de demain.

Leader de la deuxième génération de l'OLP, celle des jeunes militants acteurs de l'Intifada non-violente de 1987, Marwan Barghouti a de bonnes raisons de s'identifier avec la personne et le parcours de Madiba « volontaire en chef » de la nouvelle génération de l'ANC animant une campagne de désobéissance de masse. Les deux hommes ont été successivement chef d'un mouvement armé et dirigeant d'un mouvement de masse non-violent et connaissent les mérites respectifs de ces deux méthodes de lutte.

Dans sa lettre, où tous les mots comptent, Barghouti définit à travers le parcours de Mandela son propre projet stratégique : « Votre capacité à constituer une figure unificatrice et à conduire le mouvement depuis l'intérieur de la prison... Je salue le combattant de la liberté, le négociateur et faiseur de paix, le commandant militaire et l'inspirateur de la résistance pacifique... Vous avez dédié votre vie à la cause de la liberté et de la dignité, de la justice et de la réconciliation, de la paix et de la coexistence ».

Le parcours résistant de Barghouti, l'accent sur l'unité palestinienne et la réconciliation, suscitent l'admiration et le respect populaire. Pour lui la paix c'est la fin complète de l'occupation militaire qui doit être obtenue par le moyen de la négociation elle-même articulée sur « la résistance pacifique ». En final le mot « coexistence » signifie un État palestinien souverain à côté de l'État d'Israël qui doit en même temps garantir l'égalité des droits pour les « Palestiniens de l'intérieur ».

Bénéficiant comme Mandela d'un charisme incontesté, M. Barghouti défend une stratégie capable de faire sortir le Mouvement national palestinien de l'impasse. Pour qu'il puisse la mettre en œuvre il doit être libéré... Le moment est venu de faire de « Libérez Barghouti » le slogan politique de l'année 2014. ■

Bernard Ravenel

## Les prisonniers politiques palestiniens

Le CICR (Comité international de la Croix Rouge) évalue à 850 000 le nombre de Palestiniens passés depuis 1967 par les geôles israéliennes, chiffre énorme rapporté à la population.

Actuellement plus de 5000 prisonniers politiques sont détenus par Israël ; parmi eux 15 femmes <sup>(1)</sup>, 178 enfants, 15 députés dont Marwan Barghouti (en 2007 plus de la moitié des 132 membres du Conseil législatif palestinien se sont trouvés détenus), 3 ministres, des universitaires, des écrivains, des journalistes...

Les soldats israéliens opèrent aux check points et lors d'incursions dans les villes, villages et camps de réfugiés de Cisjordanie, en réveillant brutalement les occupants d'une maison (y compris les enfants) et en humiliant devant ses proches la personne qu'ils viennent arrêter. <sup>(2)</sup>

### Les lieux et conditions de détention

Les prisonniers politiques palestiniens, de Cisjordanie et de Gaza, sont répartis dans 28 prisons et centres de détention situés en Israël, ce qui viole l'article 49 de la 4<sup>e</sup> Convention de Genève qui interdit de tels transferts dans le pays occupant, et rend très difficiles les visites des familles. <sup>(3)</sup>

Des centres de détention temporaire, consacrés à l'interrogatoire des prisonniers, se trouvent en Palestine occupée. Ils sont situés dans l'enceinte de colonies juives. Plus de 85 % des prisonniers palestiniens ont été et sont toujours soumis à la torture. Lors des interrogatoires, ils sont souvent battus ou violemment secoués. Une des formes de torture est la mise à l'isolement, pour certains prisonniers pendant plus de 10 ans.

### Une justice militaire d'exception

Le régime des détentions et des incarcérations résulte d'ordonnances militaires qui s'inspirent souvent des textes répressifs en vigueur sous le mandat britannique. Actuellement les Palestiniens peuvent être détenus sans avoir accès à un avocat durant 32 jours et sans être l'objet d'une procédure pendant 6 mois et 12 jours. <sup>(4)</sup>

Si procédure il y a, elle se déroulera sur une période pouvant durer 3 ans, devant les juridictions militaires israéliennes (tribunaux et cour d'appel), qui siègent dans l'enceinte des prisons et centres de détention, et les prisonniers comparissent la plupart du temps sans défenseur ni interprète.

(1) « Incarcération des femmes palestiniennes et engagement » (1967-2009) par Stéphanie Latte- Abdallah.

(2) Selon l'UNICEF, chaque année plus de 700 enfants (de 12 à 17 ans) sont arrêtés, interrogés et détenus par l'armée israélienne.

(3) La 4<sup>e</sup> convention de Genève est relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

(4) En France, la garde à vue est de 24 heures renouvelables 1 fois (soit 48 heures au maximum) pendant lesquelles la personne a le droit de voir un médecin et d'avoir la visite d'un avocat.



Les peines prononcées sont démesurées : elles excèdent souvent 50 ans et peuvent atteindre des multiples invraisemblables de la peine perpétuelle : 37 fois la perpétuité + 50 ans ont été infligés à 9 Palestiniens, le triste record de 67 fois + 250 ans étant le lot d'Abdallah Barghouti. Son homonyme, Marwan Barghouti, a été jugé exceptionnellement par un tribunal civil israélien qui l'a condamné à 5 fois la peine perpétuelle + 40 ans. Quant aux enfants, l'un d'entre eux a été condamné à perpétuité, 36 % à des peines de 2 à 5 ans et 10 % à des peines de 5 ans.

Désormais 95 % des Palestiniens déférés devant de telles juridictions choisissent de « plaider coupable »<sup>(5)</sup>. Salah Hamouri a fait ce choix début 2008, ce qui lui a valu 7 ans de prison alors qu'il en encourait 14.

#### Le régime arbitraire de la détention administrative

Passé 6 mois et 12 jours, certains prisonniers ne font pas l'objet d'un procès. En vertu d'un système exhumé du mandat britannique, ils sont détenus sans inculpation ni jugement, pour des périodes de 6 mois indéfiniment renouvelables. Et dans une prison spéciale, au fin fond du Néguev. Ils sont aujourd'hui 135, dont 2 femmes et 13 députés, leur nombre a pu atteindre jusqu'à 1600. Le CICR estime que, depuis 2000, 20 000 Palestiniens et Palestiniennes, majeurs comme mineurs, ont subi ce régime.

#### La résistance des prisonniers politiques palestiniens

Au printemps 2012 plus de 2000 prisonniers politiques, soutenus par un grand mouvement de solidarité internationale, ont mené pendant plus d'un mois une grève de la faim qui a contraint le gouvernement israélien à faire droit à leurs revendications : fin de la détention administrative, fin des mesures de mise à l'isolement, fin de la privation de visite, notamment pour les familles de Gaza. Mais dès le mois de juin 2012, Israël s'est empressé de revenir sur ses engagements.

Leur seule arme étant la grève de la faim, de nombreux prisonniers continuent de l'utiliser au péril de leur vie.

#### Parrainer un prisonnier politique

Chacun de nous peut exprimer son soutien en parrainant un prisonnier politique et en lui écrivant chaque mois.

*« Recevoir des courriers du monde entier est une chose qui donne aux prisonniers politiques de l'espoir et qui leur démontre qu'ils ne sont pas seuls dans leur lutte »* (Salah Hamouri).

Pour parrainer : rendez vous sur le site [www.france-palestine.org/Parrainer-un-e-prisonnier-e](http://www.france-palestine.org/Parrainer-un-e-prisonnier-e)

GT Formation et GT Prisonniers

(5) Il s'agit du plea-bargain anglo-saxon, sorte de contrat passé entre le procureur et l'accusé à qui est allouée une peine moindre s'il avoue un forfait.

# Le boycott

**Trois décisions de justice récentes résument les questions que soulèvent les poursuites pénales du boycott citoyen. Le jugement du Tribunal de grande instance d'Alençon qui, le 19 septembre, condamne non en vertu de la Loi de 1881 à laquelle se réfère la circulaire Alliot-Marie, mais en appliquant l'article 225-2 du Code Pénal. Les deux arrêts de la Cour d'appel de Colmar qui, le 27 novembre, condamnent les prévenus relaxés par le tribunal de Mulhouse. Enfin le jugement de relaxe rendu le 20 décembre par celui de Pontoise.**

Les poursuites ont partout été engagées en vertu de l'article 24 alinéa 8 de la loi du 29 juillet 1881, dite Loi sur la liberté de la presse. Cet alinéa 8 qui incrimine ceux qui « *auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, à raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, à une ethnie, à une nation, à une race ou à une religion...* » a été incorporé à la loi de 1881, par une loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 dont le but était de transposer dans le droit pénal français la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. On mesure l'indignation qu'ont éprouvée le regretté Stéphane Hessel et beaucoup d'autres personnalités quand en février 2010 Madame Alliot-Marie, alors garde des Sceaux, a invité les parquets à poursuivre de ce chef les « boycotteurs », ainsi rabaissés au rang de racistes.

Un certain nombre de parquets ont suivi les instructions de leur hiérarchie, en gratifiant ici et là des militants de « rappels à la loi », et surtout en les faisant comparaître devant les chambres correctionnelles de plusieurs tribunaux de grande instance : à Alençon, à Bobigny, à Mulhouse, à Paris à Perpignan et à Pontoise.

Heureusement la loi de 1881 est formaliste : une formalité imparfaitement remplie ou effectuée hors délais, et la poursuite sera annulée et les prévenus relaxés. C'est ce qui s'est passé à Pontoise, en octobre 2010, et à Perpignan en août dernier.



# citoyen et la justice

Mais à Bobigny, à Mulhouse et à Paris, les juges ont « examiné le fond » – pour reprendre la formule consacrée – et ont prononcé des relaxes, décisions dont les parquets ont fait appel : appel qui viendra prochainement devant la Cour d'appel de Paris, s'agissant du jugement de Bobigny, sachant que cette cour d'appel a confirmé le 24 mai 2012 le jugement de Paris et que la Cour d'appel de Colmar vient donc d'infirmier le jugement de Mulhouse.

Le tribunal de grande instance d'Alençon a rendu le jugement évoqué plus haut. Quant à celui de Pontoise qui avait relaxé deux militants pour vice forme, il les a de nouveau vu comparaître devant lui, avec cinq autres prévenus. Il leur est alors reproché d'avoir appelé par tract au boycott dans un centre commercial, tout en jouant une saynète dénonçant les poursuites initiales non encore jugées. Le jugement du 20 décembre vient de tous les relaxer.

## Provocation à la discrimination et liberté d'expression

Tous ces tribunaux et les deux cours d'appel saisies par le parquet de leurs décisions, ont donc eu à dire si les prévenus cités devant eux avaient ou non commis le délit de provocation à la discrimination, en distribuant des tracts invitant à boycotter Israël, ou bien en diffusant sur leur site des manifestations ayant le même objet.

À l'exception du tribunal de grande instance d'Alençon qui a écarté l'article 24 alinéa 8 de la loi sur la Presse, au profit de l'article 225-2 du Code pénal, et bien sûr à l'exception de la Cour d'appel de Colmar, toutes les autres juridictions ont estimé que par de tels appels à boycotter Israël, les militants n'avaient fait qu'exercer leur légitime droit de critique sur un sujet d'intérêt général et ainsi la liberté d'expression que leur garantissent l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme.

Du jugement qu'a rendu le tribunal correctionnel de Paris le 8 juillet 2011, comme de l'arrêt par lequel la Cour d'appel de Paris l'a confirmé, le 24 mai 2012, beaucoup de développements mériteraient d'être cités, tel celui qui rappelle l'ancienneté de la tradition de l'appel citoyen au boycott et la variété des États ciblés.

Quant à l'arrêt de la cour, il crédite les prévenus de leurs « motifs politiques, sur un sujet d'intérêt général qui mobilise

*depuis des années la communauté internationale ».*

Toutes ces décisions constituent une jurisprudence précieuse, car protectrice de la liberté d'expression, notamment dans le domaine politique. Malheureusement une autre cour d'appel vient de faire bande à part.

## La Cour d'appel de Colmar

Par deux arrêts rendus le 27 novembre, la Cour d'appel de Colmar infirme deux jugements du 15 décembre 2011. Le tribunal correctionnel de Mulhouse avait alors jugé 12 militants ayant participé à deux manifestations organisées devant un magasin Carrefour, les 26 septembre 2009 et 22 mai 2010, en portant des tee-shirts et en distribuant des tracts invitant à boycotter Israël. Et il les avait relaxés, en déboutant les parties civiles, abonnées de tous les procès BDS que sont le soi-disant Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme, l'Alliance France-Israël, Avocats sans frontières et la Chambre de commerce France-Israël, rejoints ici par la LICRA.

La Cour d'appel de Colmar estime au contraire que « *le seul fait d'inciter autrui à procéder à une discrimination entre les producteurs et/ou fournisseurs, pour rejeter ceux d'Israël, ... constitue l'élément matériel de l'infraction en cause* » et que « *... si la liberté d'expression est garantie tant par les lois fondamentales de la République que par les textes conventionnels reconnus par cette dernière... le respect de ce droit n'autorise pas son détenteur... à commettre un délit puni par la loi, comme en l'espèce la provocation à la discrimination.* »

Les prévenus sont donc condamnés à une amende de 1 000 euros, avec sursis. Et chaque arrêt alloue aux parties civiles, à l'exclusion de la Chambre de commerce France-Israël qui est déclarée irrecevable, 3 000 euros au titre de leurs frais d'avocat, et 1 000 euros en réparation de leur préjudice moral. L'addition est lourde pour les militants alsaciens.

Si une pareille interprétation de l'article 24 alinéa 8 de la loi du 29 juillet 1881 n'était pas censurée par la Cour de cassation, elle constituerait une grave menace pour le citoyen français qu'elle priverait d'une partie de sa capacité d'action politique, et pour le débat politique qui s'en trouverait réduit.

>>> 20

## Message de Taoufiq Tahani aux adhérents de l'AFPS après la décision de la Cour d'Appel de Colmar

Cher(e) s ami(e) s,

Comme vous le savez, nous nous heurtons en France dans notre combat pour les droits du peuple palestinien à des adversaires puissants qui cherchent par tous les moyens à nous faire renoncer.

Ils n'y parviendront évidemment pas, mais, sans même parler de notre action contre les entreprises françaises complices de la colonisation à travers le tramway de Jérusalem, nous sommes clairement visés au porte-monnaie.

Nous sommes attaqués au pénal, où nos adhérents et d'autres militants du mouvement de solidarité sont poursuivis pour avoir appelé au boycott citoyen.

À Perpignan, nos camarades ont été relaxés, mais le Procureur a fait appel ! À Alençon, nos camarades sont condamnés en 1<sup>re</sup> instance à verser 2 000 euros aux parties civiles et à une amende avec sursis de 500 euros chacun. Ils ont évidemment fait appel. À Mulhouse, après une relaxe générale en 1<sup>re</sup> instance, la Cour d'appel de Colmar a eu la main encore plus lourde : amende de 1 000 euros avec sursis pour chacun des 12 militants et des dommages et intérêts ou dépens au profit des parties civiles qui s'élèvent à 28 000 euros. Nos amis ont déposé un pourvoi en Cassation.

Ces décisions sont évidemment inquiétantes pour les autres procès à venir en appel. Les frais d'avocats s'alourdissent eux aussi considérablement.

Nous sommes également attaqués au civil pour dénigrement du produit, par OPM, l'importateur français de Sodastream, qui nous réclame 46 000 euros au titre du préjudice que nos 46 actions recensées sur notre site lui auraient fait subir !

Nous espérons bien sûr qu'OPM sera débouté de sa demande, mais cette action, qui découlait d'une procédure de l'administration contre un étiquetage trompeur, classée sans suite, aura de toute façon un coût non négligeable d'autant que la décision sera très certainement contestée.

Nous ne pouvons accepter de nous laisser bâillonner. Nous poursuivrons donc, sous des formes adaptées, nos actions de boycott citoyen contre la colonisation, pour l'interdiction des produits des colonies et pour amener Orange à rompre son partenariat avec la société israélienne Partner.

Nos seules ressources financières ne suffiront pas pour faire face aux attaques dont nous sommes l'objet. Nous en appelons à tous nos adhérents et amis : que chacun contribue à la mesure de ses moyens.

Adressez vos chèques (avec au dos la mention « procès boycott ») au siège national 21 ter rue Voltaire 75011 Paris ou payez par carte sur le site [www.france-palestine.org/Faire-un-don](http://www.france-palestine.org/Faire-un-don)

Merci à toutes et tous

### 19 <<< L'article 225-2 du Code pénal

Le jugement rendu le 14 août par le tribunal d'Alençon nous rappelle une autre menace qui pèse théoriquement sur les militants prônant le boycott d'Israël, et au-delà d'eux sur la liberté d'expression. Il s'agit de l'article 225-2 du Code pénal qui renvoie à l'article 225-1, pour la définition de la discrimination (identique à celle de l'article 24 alinéa 8 de la loi de 1881), et dispose que si elle consiste à « *entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque* », elle est passible de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (2 ans de plus que l'article de la loi de 1881). Mais

il faut se reporter à la loi dont cet article est issu, une loi votée le 7 juin 1977 et qui interdit aux acteurs économiques français de prendre des mesures de boycott fondées sur la provenance nationale des produits ou des services – sauf si elles sont conformes à des directives du gouvernement ou en application de ses engagements internationaux.

La Cour d'appel de Caen qui a été saisie par les prévenus – avec le soutien de l'AFPS nationale – ne pourra que constater qu'aucun d'eux n'est un acteur économique et que tous doivent être relaxés. ■

Christiane Gillmann

# Palestine Solidarité

janvier 2014

Trimestriel édité par l'Association  
France Palestine Solidarité  
(AFPS)

**Directeur de publication :**  
Taoufiq Tahani

**Comité de rédaction :** Christiane  
Gillmann, Françoise Leblon,  
Jean-Marc Lévy, Guy Mallié,  
Marilyn Pacouret, Jean-Paul Roche

**Président de l'AFPS :**  
Taoufiq Tahani

**Maquette et mise en page :**  
Jean-Marc Lévy

**CPPAP :** N° 0504 G 83106

**Imprimerie :** Imprimerie du Bocage  
443, rue Georges-Clemenceau  
85170 Les Lucs-sur-Boulogne

**Association France Palestine Solidarité**  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris (M° Rue des Boulets)  
Tél. : 01 43 72 15 79  
Fax : 09 56 03 15 79  
CCP : La Source 34 521 83 N

# Palestine Solidarité

[afps@france-palestine.org](mailto:afps@france-palestine.org)  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine. Quatre numéros par an.

**Abonnement :**  
5 € pour les adhérents à l'AFPS  
8 € pour les non adhérents  
Abonnez-vous !